

Le concours de la nouvelle

2017

« Scène ouverte des écrivains »

Règlement

LES CONCURRENTS SONT DISTINGUES EN 4 CATEGORIES :

1. Les élèves de CM2 des écoles et des 6^e et 5^e du collège Michelet.
2. Les élèves de 4^e et de 3^e du collège Michelet.
3. Les élèves du lycée Michelet.
4. Les adultes (et donc les élèves majeurs) appartenant à la communauté scolaire du collège Michelet et des écoles participant au concours.

La nouvelle doit être une œuvre originale individuelle ou collective. Les auteurs ont le droit de recourir à toute source d'aide et d'information.

Dates :

Ouverture du concours dans la 1^{ère} semaine de janvier

Remise des nouvelles dans la semaine qui suit les vacances de Pâques (21 avril date limite)

Remise des prix dans la fin du mois de mai.

THEME ET CONTRAINTES :

La longueur du texte est limitée à MILLE mots.

La nouvelle doit être écrite en langue française, mais d'autres langues peuvent apparaître au fil du texte.

La nouvelle est accompagnée d'une illustration en noir et blanc réalisée par l'auteur (dessin, collage, photographie, photomontage, etc.) au format A4 (disposition portrait ou paysage).

Le texte est présenté en version imprimée et sous la forme d'un fichier informatique.

Le texte est composé avec la police de caractère Times ou Times new roman, taille 12.

Le texte est composé avec un interligne 1,5.

Les pages, numérotées, sont composées de 35 lignes au maximum.

L'illustration (si elle comporte un texte, les mots de ce texte ne sont pas compris dans la limite des mille mots) est présentée sur une feuille à part.

La nouvelle est précédée d'une page de garde comportant obligatoirement le titre de la nouvelle, l'identité de l'auteur individuel ou collectif. On précisera la catégorie dans laquelle s'inscrit la nouvelle : nouvelle policière, nouvelle fantastique, nouvelle poétique, nouvelle réaliste.

L'action se déroule principalement dans la commune de Vanves, l'époque est libre.

Une liste de 20 mots rares est proposée aux auteurs.

Les élèves de CM2, 6^e et 5^e doivent utiliser au moins 7 mots choisis dans cette liste.

Les élèves de 4^e et 3^e doivent utiliser au moins 12 mots choisis dans cette liste.

Les élèves du lycée doivent utiliser au moins 16 mots choisis dans cette liste.

Les adultes doivent utiliser tous les mots de la liste ainsi que les 5 mots rares de la liste supplémentaire.

Liste commune : **arsouille, batifoler (ou batifolage), borborygme, cucurbitacée, désopilant, s'esbaudir, essoriller, fanfreluche, gruger, lambiner, se pâmer (ou pamoison), patibulaire, procrastiner (ou procrastination), ribambelle, rocambolesque, rogaton, simiesque, suave (ou suavité), truculent, ubiquité.**

Liste supplémentaire : **impéritie, caligineux, cacographe (ou cacographie), ripopée, clabauder (ou clabaudage, clabaudeur, clabauderie).**

RECOMPENSES

Pour l'attribution des prix, le jury, qui comportera des élèves du lycée Michelet et des adultes de la communauté scolaire, distinguera 4 catégories :

PRIX DE LA MEILLEURE NOUVELLE FANTASTIQUE

PRIX DE LA MEILLEURE NOUVELLE POLICIERE

PRIX DE LA MEILLEURE NOUVELLE POETIQUE

PRIX DE LA MEILLEURE NOUVELLE REALISTE.

Le jury ne pourra avoir connaissance de l'identité des auteurs des nouvelles avant la proclamation du résultat.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix mis en compétition, de créer un ou plusieurs autres prix pour mettre en valeur certaines œuvres.

Les concurrents acceptent toute forme de publication, sans aucune forme de rétribution.

Un secrétariat du concours, dont les membres ne pourront pas faire partie du jury, ni se présenter comme candidat, veille à l'anonymat nécessaire à l'objectivité des délibérations, au respect des contraintes par les concurrents.

Les nouvelles distinguées par le jury, ce qui ne se limite pas aux nouvelles ayant remporté un prix, seront publiées en ligne sur le site du lycée Michelet et dans un recueil imprimé.

Les gagnants remporteront des bons d'achat en librairie et des exemplaires du recueil de nouvelles.